

Inscription 2018/2019 pour l'accueil périscolaire et le mercredi
Attention ! Places limitées à 150 enfants à l'accueil
de 11h40/13h50 et 16h10/18h30

Les inscriptions débuteront à partir du 16 avril 2018 et seront closes le 31 mai 2018 au plus tard.

Les places seront attribuées **en priorité** aux enfants dont les familles répondent aux critères cumulatifs suivant et dans la limite des 150 places disponibles :

- Avoir réglé en totalité les factures des périodes échues
- Résidence des 2 parents ou d'un des 2 parents à Reichstett
- Activité professionnelle des deux parents à temps plein (=de 80 à 100%)
- Priorité aux forfaits ou places fixes (cycle répétitif d'inscription)
- La date de dépôt du dossier

Les dossiers d'inscription qui ne répondent pas aux critères seront soumis à une commission d'attribution. Une place sera réservée pour une personne en recherche d'emploi ou inscrit dans un parcours d'insertion professionnel.

Retrouvez toutes les modalités dans le règlement intérieur sur le site de l'accueil de loisirs : lesarbresfleuris.wix

Pour plus de renseignements, consulter les responsables lors de la permanence du jeudi de 15h30 à 18h.

- Pour procéder à l'inscription pour la rentrée prochaine 1/Il faut : **une fiche d'inscription 2018/2019 avec photo pour chaque enfant remplie recto verso et un certificat médical** indiquant que votre enfant ne présente pas de contre indication à la pratique d'activités physiques ou d'éventuelles restrictions physiques ou alimentaires et que ses vaccins sont à jour. En cas de spécificité de santé prendre contact avec Philippe et éventuellement transmettre le PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Veuillez aussi impérativement préciser votre demande d'accueil sur ce document (voir les formules sur les tarifs 2017) et le 1^{er} jour de présence. Le règlement des factures sera effectué par prélèvement automatique chaque fin de mois. Vous devrez **remplir et signer le mandat de prélèvement SEPA** qui autorise ce mode de paiement (document transmis après validation du dossier) **+ des copies de justificatifs à fournir : attestation de l'employeur, justificatif de domicile, attestation récente de la Caisse d'Allocation familiales avec le QF (quotient familial), dernier avis d'imposition et copie du livret de famille.**

Les formulaires d'inscription 2018/2019 (disponible dès le 15 mars), les tarifs 2018/2019 (disponible à partir du 13 avril 2018), le règlement intérieur en vigueur sont à télécharger sur le site de l'accueil: lesarbresfleuris.wix

Le dossier complet est à déposer à l'accueil de loisirs à partir du **lundi 16 avril 2018.**